

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 032-25 C

Objet : RS - Convention d'application 2025 de la délégation de la compétence GEMAPI entre le CISALB et Grand Chambéry

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaï - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 032-25 C

objet **RS - Convention d'application 2025 de la délégation de la compétence GEMAPI entre le CISALB et Grand Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que par délibération du 21 décembre 2023, Grand Chambéry a délégué la compétence gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI) au Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB). Une convention de délégation a été conclue à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

La convention-cadre détermine les objectifs fixés au CISALB ainsi que les moyens humains, matériels et financiers mis à sa disposition. Elle indique également qu'une convention d'application annuelle définit les actions détaillées à mener pour atteindre les objectifs.

Il convient de conclure une convention d'application au titre de l'année 2025, jointe en annexe, définissant les actions et les moyens financiers alloués à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de Grand Chambéry.

Il est proposé que Grand Chambéry alloue les crédits suivants au CISALB pour l'année 2025 :

- en fonctionnement : 690 166 € HT,
- en investissement : 2 637 550 € HT.

La convention d'application est jointe à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1111-8 qui régit les modalités de la délégation de compétence entre collectivités,

Vu les statuts du CISALB et de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 253-23 C du Conseil communautaire de Grand Chambéry du 21 décembre 2023 approuvant la convention de délégation de la compétence GEMAPI au CISALB,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de Grand Chambéry du 21 janvier 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention d'application 2025 de la délégation de la compétence GEMAPI entre le CISALB et Grand Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention d'application et tous documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

032-25 C

Objet de l'acte :	RS - Convention d'application 2025 de la délégation de la compétence GEMAPI entre le CISALB et Grand Chambéry
Classification Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	Convention d'application 2025 de la GEMAPI

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33069H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33069H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025